

Procès-verbal de réunion du Comité syndical du SITCOM Côte Sud Des Landes du 27 octobre 2022

Le 27 octobre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 21 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : François CLAUDE

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **25**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **25**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; William GAUTHERIN ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 22/09/2022

INFORMATIONS :

Décisions du Président du 19/09/22 au 13/10/22

Estimation des comptes administratifs 2022

Point sur l'effectif du SITCOM (titulaires et CDD) et consommation du compte 012

DELIBERATIONS :

1 - Budget Valorisation : Décision modificative n° 1

2 - Budget principal : Décision modificative n° 3

3 - Budget UVE : Décision modificative n°2

4 - Délibération pour travaux mineurs (apprentissage)

5 - Appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine : dossier de candidature du Sitcom

INFORMATIONS DIVERSES :

Démarche Economie circulaire

Point d'info sur la REP Bâtiment

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 22/09/2022

Le procès-verbal de la séance du 22/09/2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS

Décisions du Président du 19/09/22 au 13/10/22

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent procès-verbal.

Présentation des effectifs et du chapitre 012

M. Alain CAUNEGRE présente le point sur les effectifs :

RH – INFORMATION : Point sur les effectifs

Nbre d'agents titulaires, stagiaires et CDD longs : 345



Absentéisme



Nbre de jours d'absence depuis le 1^{er} janvier : 11 482 jours

➔ Soit 42 agents à temps complet tous les mois

Coût du remplacement : 723 500 euros



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

RH – INFORMATION : Point sur les effectifs

Nombre de contractuels par semaine



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

M. CAUNEGRE explique que le taux de 12 % d'absentéisme au SITCOM est en augmentation depuis quelques années, tout en restant malgré tout dans les moyennes nationales pour des collectivités exerçant une activité comparable. Malgré tout, cet absentéisme se traduit par une organisation plus compliquée au sein des services, et génère un impact financier.

L'équipe HSQE réalise un gros travail en amont qui permet de diminuer cet absentéisme.

Les besoins hebdomadaires supplémentaires en contractuels par rapport aux prévisions sont indiqués dans la courbe ci-dessus.

RH – INFORMATION : Point sur le budget



Chapitre 012 du budget primitif 2022 ➡ 16 800 000€ budgétisés

Crédits consommés au 30 septembre 2022 ➡ 12 685 596€



Soit 75,50% des crédits consommés

Revalorisations salariales en 2022



Reclassements indiciaires titulaires et contractuels : + 53 000€

Augmentation de la valeur du point d'indice : +230 000€ non prévus

Projection du 012 au 31 décembre 2022 ➡ 16 796 800 €



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

M. CAUNEGRE précise que, si 75,5 % des crédits ont été consommés sur trois trimestres, il reste en revanche un seul trimestre, sachant qu'il y a moins de besoins sur le quatrième trimestre que sur le troisième qui est le plus chargé de l'année en raison des besoins en effectifs de collecte pour la saison estivale.

Il ajoute que, si le reclassement indiciaire était prévisible, l'augmentation de la valeur du point d'indice ne l'était pas, ni celle de l'absentéisme.

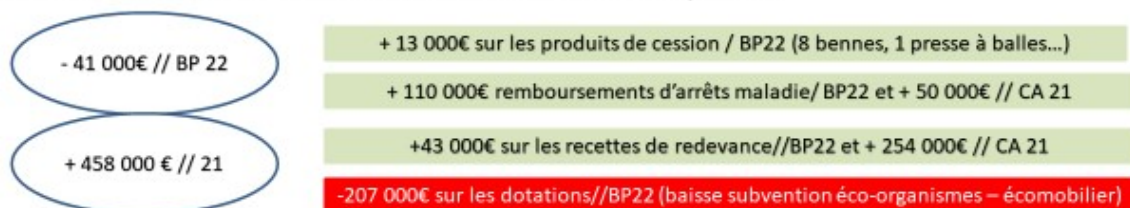
Estimation des comptes administratifs 2022

M. Alain PERRET, Vice-Président, présente une estimation des comptes administratifs 2022 des trois budgets du Syndicat :

Budget principal

Point budgétaire – CA estimatifs 2022 – Budget principal

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES : 34,13 M€



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT ESTIMEES : 4,294M€ / 4,297M€ au BP



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

Point budgétaire – CA estimatifs 2022 – Budget principal

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : + 1M€ par rapport à 2021 → 99,91% des crédits prévus sur 2022 seront consommés



Chapitre 65 : + 289% rapport à 2021

- ❖ Créances admises en non valeur +145%//2021 (131 000€ prévus)
- ❖ Versement vers Valo : 210 000€ (dépenses imprévues) et +170 000€ pour augmentation des coûts

Chapitre 66 : +9% rapport à 2021 soit +70 000€

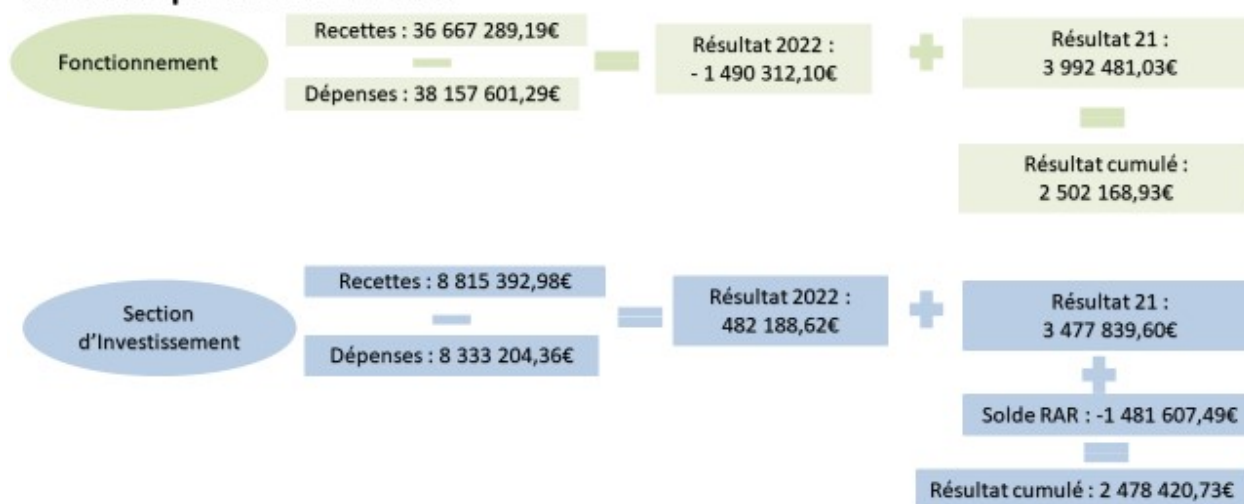
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT → Compte administratif prévisionnel à 8,169 M€ (7,584 € en 21)



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

Point budgétaire – CA estimatifs 2022

Résultats prévisionnels 2022



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

Budget Valorisation

Point budgétaire – CA estimatifs 2022 – Budget VALORISATION

Recettes réelles estimées : 4,068M€

- ❖ +418 000 € par rapport au BP 2022
- ❖ +710 000 € par rapport au CA 2021
- +211 000€ sur ventes de produits finis
- +29 800€ sur prestations de service (apports facturés sur la plateforme, mises à dispo de bennes...)
- +460 000€ sur la revente ou la reprise des produits collectés
- Transports facturés : +46 000€ de recettes supplémentaires au regard du BP 2022
- Le versement du budget principal : +380 000€



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

Point budgétaire – CA estimatifs 2022 – Budget VALORISATION

Dépenses Réelles de fonctionnement estimées

❖ +800 000€ par rapport au CA 2021



GNR : 219 000 € prévus au CA22
150 000€ au BP 22 ; + 53% par rapport à 2021



Electricité : + 209% par rapport à 2021 et + 57 000€// au BP



Prestations de service : + 26%// BP22 soit un CA de 1,209M€ (965 000€ estimés)

- ❖ + 27% de facturation SUEZ pour la mise en balle du carton livré
- ❖ + 200 000€ sur facturation VALOR BEARN pour tri et mise en balle des plastiques
- ❖ + 35 000€ sur enlèvement et traitement de certains déchets spéciaux (ex pneus par Suez, cartouche d'encre



Entretien des matériels roulants (ex broyeurs) : + 106 000€ par rapport à 2021 et + 85 000€ //BP22



Transports réalisés par les prestataires : + 177 000€ par rapport au BP 22 et +320 000€ // 2021 dont :

- Transports de compost
- Transport de concassé béton
- Transport pour les refus de mâchefers, transport depuis ISDI vers plateforme (gravats, sable, béton...)



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

VALO

Résultats prévisionnels 2022



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

Budget UVE

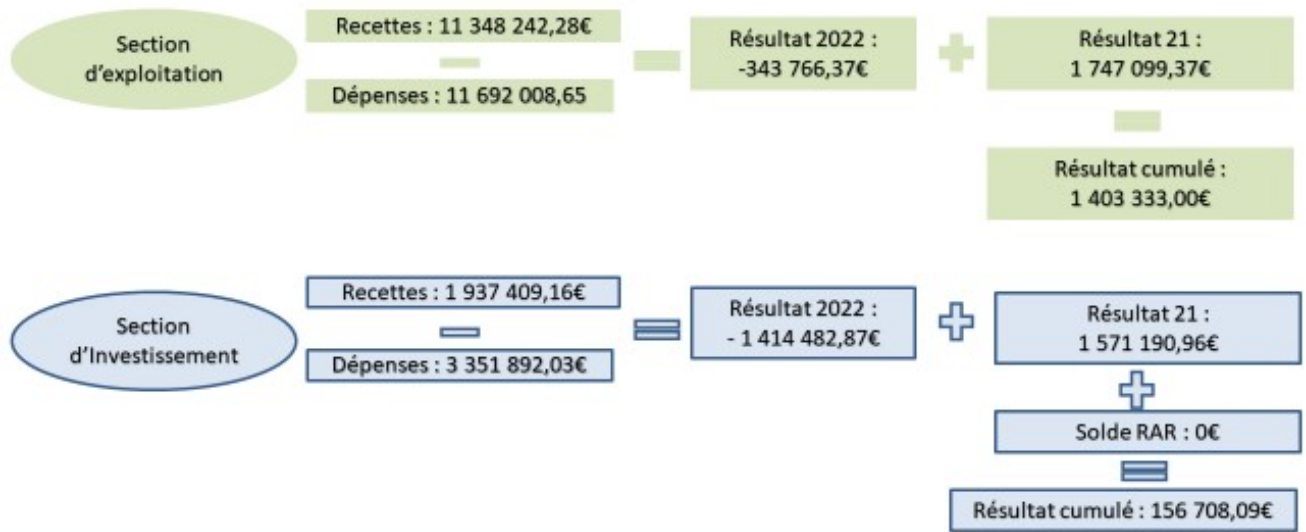
Avant de passer la parole à M. PERRET, M. CAUNEGRE tient à rappeler que ce budget était déjà très tendu et que le choix avait été fait de différer les augmentations des participations à 2023, 2024 et 2025. Pour autant, elles auraient été utiles en 2022.

Le contexte national entraîne des augmentations colossales sur certains postes de dépenses (produits de traitement de l'UVE, achats de matériels de collecte tels que les conteneurs...).

M. PERRET enchaîne sur la présentation du compte administratif estimatif du budget UVE :

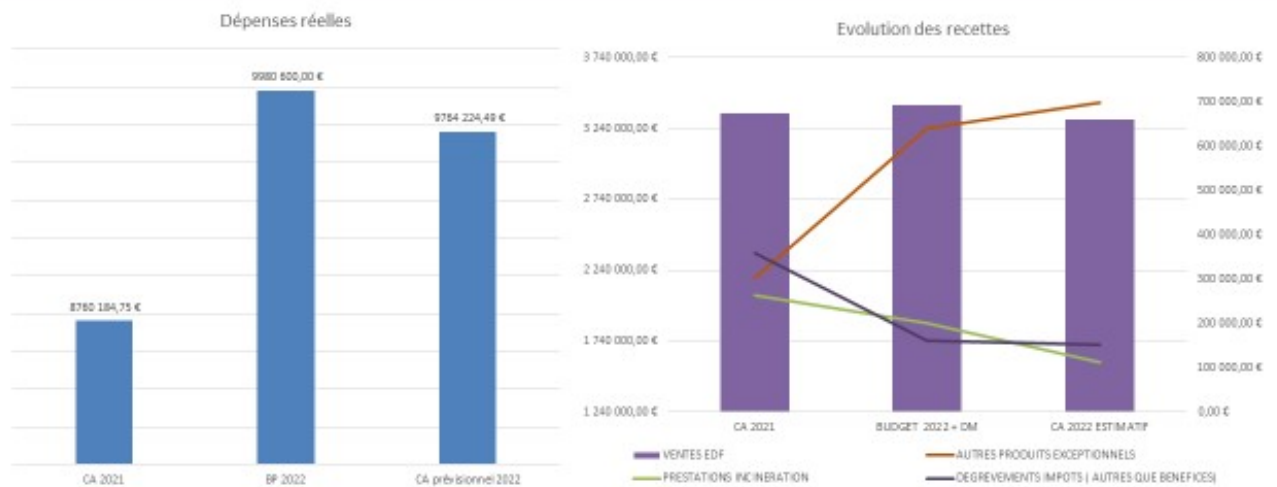
UVE

Résultat estimatif année 2022



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

UVE



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

Point budgétaire – CA estimatifs 2022 – Budget UVE

Dépenses Réelles de fonctionnement estimées : 9,764 M€

❖ +1 000 000 € par rapport au CA 2021

	CA 2021	Budget primitif 22	CA prévisionnel 2022
Chapitre 011	4 890 616,68€	5 433 600,00€	5 499 140,56€

- GAZ et Electricité : + 67 000€/ au BP
- Achat ammoniacale, bicarbonate... : BP + DM : 1,285M€
CA estimatif : 1,490M€
- Prestations de service (analyses, traitement Refioms... : BP + DM : 980 000€
CA estimatif : 1,045M€

	CA 2021	Budget primitif 22	CA prévisionnel 2022
Chapitre 012	1 292 037,30€	1 326 000,00€	1 326 000,00€
Charges financières	1 872 625,76€	1 931 000,00€	1 930 083,93€



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

En synthèse de cette présentation, M. CAUNEGRE pointe une insuffisance de 2,5 M€ pour le budget principal et une insuffisance de 1,8 M€ pour le budget UVE, soit 4,3 M€ en cumulé.

Il ajoute que le Sitcom dispose d'un fonds de roulement où puiser pour passer 2022, le tout restant à affiner pour 2023, mais que la situation est préoccupante et qu'il faut rester extrêmement vigilants à ce sujet.

M. CAUNEGRE passe la parole à M. PERRET pour la présentation des projets de décisions modificatives.

DELIBERATIONS

DEL_2022_067

Budget Valorisation : Décision modificative n° 1

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°1 de l'exercice 2022, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget valorisation afin de prendre en considération l'augmentation des coûts d'achat sur certaines matières premières.

Monsieur le Vice-Président précise que cette augmentation est compensée par un accroissement des recettes liées à la vente des cartons, plastiques, du métal et de la ferraille.

Sur la section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60612	Energie et électricité	57 900,00 €
011	60621	Combustible	69 500,00 €
011	60632	Fourniture de petit équipement	39 000,00 €
011	611	Prestations de services	258 000,00 €
011	61551	Matériel roulant	45 000,00 €
011	6241	Transport de biens	90 000,00 €
022		Dépenses imprévues	- 15 000,00 €
TOTAL			544 400,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Montant
70	7018	Autres ventes de produits finis	158 000,00 €
70	7068	Autres prestations de service	50 000,00 €
70	7078	Autres marchandises	336 400,00 €
TOTAL			544 400,00 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget Valorisation 2022 du SITCOM telles que présentées.

DEL_2022_068

Budget principal : Décision modificative n° 3

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°3 de l'exercice 2022, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal relatives aux charges financières et notamment les intérêts courus non échus.

Par ailleurs, le Sitcom étant éligible à un allègement de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), un cabinet spécialisé a été mandaté afin de régulariser la situation à compter du 2^{ème} semestre 2019. Un premier remboursement de 382 847€ est attendu pour la fin d'année.

Dépenses de fonctionnement			
Chap	Art.	Libellés	Montants
011	6226	Honoraires (gestionnaire administration)	+160 796,00€
66	66112	Intérêt – rattachement des ICNE	+2 000,00€
67	673	Titres annulés	- 2 000,00€
022		Dépenses imprévues	+222 051,00
TOTAL			382 847,00€

Recettes de fonctionnement			
Chap	Art.	Libellés	Montants
77	7788	Produits exceptionnels - autres	382 847,00€
TOTAL			382 847,00€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget principal 2022 du SITCOM telles que présentées.

DEL_2022_069

Budget UVE : Décision modificative n°2

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°2 de l'exercice 2022, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget UVE afin de prendre en considération l'augmentation des prestations facturées.

Sur la section d'exploitation

Dépenses			
Chap.	Art.	Libellés	Montants
60	611	Prestations de service – transport et traitement des REFIOMS	+70 000,00€
O22		Dépenses imprévues	- 70 000,00€
TOTAL			0,00€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget UVE 2022 du SITCOM telles que présentées.

DEL_2022_070

Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président expose au Comité Syndical que le décret du 3 août 2016 donne la possibilité aux collectivités territoriales accueillant des jeunes âgés de 15 à 18 ans en situation de formation professionnelle de leur confier des travaux dits « réglementés ». Pour ce faire une procédure de dérogation doit être mise en œuvre.

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriale ;

VU le Code du travail et notamment les articles L. 4121-3, L. 4153-8 à 9, D. 4153-15 à 37 et R. 4153-40 ;

VU le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L. 4121-3 et suivants du Code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

DÉCIDE le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

DÉCIDE que la présente délibération concerne les services Atelier et Entretien Généraux,

PRECISE que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables,

DIT que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en Annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en Annexe 2 de la présente délibération,

DIT que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressé, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) compétent,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

DEL_2022_071

Appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine : Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet intitulé « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets ».

L'objectif de cet appel à projet est d'accompagner les collectivités à compétence déchets à atteindre les objectifs du volet déchets du SRADDET selon 2 axes.

- Axe 1 : favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage des biodéchets, réduction des déchets verts, promotion de la consommation responsable, du réemploi, lutte contre le tout jetable, et autres actions en lien avec la prévention des déchets.
- Axe 2 : accroître la valorisation matière : actions permettant un meilleur tri en déchèterie, création de nouvelles filières de valorisation (hors REP actuelles et à venir et hors installation de prétraitement et de traitement) ou autres actions innovantes ou exemplaires en lien avec la valorisation matière.

De part ses nombreuses actions programmées sur les thématiques de Prévention et de Valorisation des déchets dans le cadre de la Feuille de Route 2021-2026, le Sitcom Côte Sud des Landes souhaite répondre à cet appel à projet, qui s'inscrit pleinement dans la démarche engagée par notre syndicat.

De façon plus détaillée, le dossier de candidature porté par le Sitcom Côte Sud des Landes porterait principalement sur les projets suivants :

- Au titre de l'Axe 1 (Réduction des déchets) : la mise en valeur des zones de réemploi situées sur les déchetteries du Sitcom, le développement du compostage individuel et collectif.
- Au titre de l'Axe 2 (Valorisation matière) : l'expérimentation du tri des déchets encombrants sur la plateforme multimatériaux, avant valorisation énergétique.

Au vu de ce qui précède il est proposé aux élus du Comité Syndical d'approuver le dossier de réponse du Sitcom à l'appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent à ce dossier afin d'en assurer la bonne finalité.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le dossier de réponse du Sitcom à l'appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent à ce dossier afin d'en assurer la bonne finalité.

INFORMATIONS DIVERSES

Sacs de pré-collecte

*M. CAUNEGRE informe que, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, les sacs de pré-collecte destinés à trier les trois flux de déchets (pour mémoire : **verre, papier-cartonnettes, films et emballages en plastique +métal+briques...**), seront disponibles mi-novembre. Les communes qui ont choisi d'en assurer la distribution aux usagers pourront s'y préparer, les autres doivent contacter le Sitcom pour préciser les modalités de distribution.*

Démarche Economie circulaire

M. CAUNEGRE rappelle le concept :

Par opposition à l'économie linéaire qui consiste à 1-extraire les ressources, 2-transformer, 3-consommer, puis 4- jeter, l'économie circulaire revient à éliminer le 1^{er} et le 4^{ème} point.

M. CAUNEGRE donne la parole à Florian CHABAUD, recruté au sein du Sitcom pour porter ce sujet.

Florian CHABAUD présente le diaporama **ci-annexé**.

DISCUSSIONS :

Mme JAY demande s'il y aura un système d'évaluation avec des indicateurs pour connaître l'efficacité de la démarche.

M. VACHEY répond par l'affirmative, cela fait d'ailleurs partie des exigences du dispositif.

M. GUILLOT demande si cette labellisation créée par l'ADEME qui se compose de cinq paliers (une à cinq étoiles) est assortie d'une récompense.

M. VACHEY répond par la négative, mais rien ne dit que demain les soutiens de l'ADEME ne seront pas fléchés sur cette démarche, auquel cas nous aurons pris de l'avance.

Le référentiel est une aide, un guide qui permet d'avancer.

Obtenir des étoiles revient à obtenir une petite reconnaissance à l'échelle nationale.

La première étoile sera assurée dès que le référentiel sera complété, ce qui représente un niveau de satisfaction et un outil de communication.

A nous de faire plus sur un territoire comme le nôtre, et de véhiculer une image positive des actions du Sitcom en faveur de son territoire.

M. GUILLOT demande si d'autres syndicats landais se sont engagés dans cette démarche et M. de MONSABERT demande quels sont ceux qui ont obtenu deux et trois étoiles.

M. VACHEY répond que le Sitcom est le seul syndicat landais à s'être engagé dans la labellisation, et que les détenteurs de la deuxième et de la troisième étoile sont respectivement l'Albigeois et le SMICTOM Centre-Alsace.

Mme AGIER ajoute que la SERD (Semaine de la Réduction des Déchets), qui s'organise fin novembre à Capbreton sur le thème des textiles, consiste à sensibiliser la population et à mettre en valeur les actions locales comme les boutiques de seconde main, la fabrication locale de vêtements, l'Association Voisinage comme partenaire.

Elle suggère d'accroître la collaboration avec le Sitcom, de trouver d'autres façons de travailler ensemble pour amplifier le phénomène et ce, en complément de la visite de l'UVE.

M. VACHEY indique que Florian CHABAUD, arrivé au Sitcom dans le courant du premier semestre est effectivement chargé de mettre en place la démarche en partenariat avec les acteurs du territoire.

Il ajoute que la SERD est déjà un bon coup de projecteur, mais qu'il faut agir tout au long de l'année.

M. CAUNEGRE remercie Florian CHABAUD pour son intervention, et d'avance pour le travail à venir en vue de l'obtention des étoiles.

Point d'info sur la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des produits du Bâtiment

M. VACHEY présente le diaporama intitulé « Démarche d'animation territoriale relative à la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), et étude d'évolution de la redevance spéciale » **ci-annexé**.

Extrait du diaporama

Enjeux :

- La lutte contre les dépôts sauvages grâce à la **reprise gratuite** des déchets des professionnels, et à un réseau dense de points de reprise de leurs déchets
- La prise en charge des coûts par les metteurs en marché
- L'amélioration du tri des professionnels du bâtiment, et le réemploi
- La traçabilité des flux

La REP doit conduire les professionnels du bâtiment à trier leurs déchets de chantier.

Ce tri doit se préparer en amont sur le chantier. Il s'agit là pour nombre de professionnels habitués à mélanger leurs déchets dans un seul contenant à organiser leurs chantiers et leurs évacuations en conséquence.

La prise en charge des déchets du bâtiment par des éco-organismes ne permettra plus de facturer en déchèteries les apports de déchets du bâtiment destinés au réemploi et au recyclage.

Il est indispensable de créer sur le territoire les conditions de sensibilisation et de changement de comportement des professionnels dont 10 000 d'entre eux utilisent les déchèteries du SITCOM.

M. VACHEY explique, que cette nouvelle REP qui s'ajoute à toutes les autres déjà en place et à venir, représente un enjeu stratégique pour le Sitcom.

Le fonctionnement du Sitcom est atypique puisqu'il est le seul syndicat du secteur à accueillir les professionnels sur ses déchetteries.

La date officielle d'entrée en vigueur de cette nouvelle REP est fixée au 1^{er} janvier 2023, mais la quinzaine de distributeurs de PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) d'une surface de vente supérieure à 4 000 m² ne sont pas prêts.

DISCUSSIONS :

M. Régis DUBUS demande ce que feront les distributeurs des matériaux qu'ils ne pourront pas reprendre. Ces matériaux nous reviendront-ils via l'éco-organisme pour les traiter ?

M. VACHEY répond que ce scénario est possible.

M. François CLAUDE demande quel est le rôle des communes dans ce circuit.

M. VACHEY répond que les communes ne sont pas concernées étant donné que le Sitcom est chargé de cette compétence. Les déchets sont apportés sur nos déchetteries. Nous avons le choix d'être un point de reprise ou pas. Les professionnels n'ont pas d'autre alternative pour le moment que de nous apporter leurs déchets.

Il faudrait que le Sitcom se déclare en tant que point de maillage sur les 26 déchetteries.

Les apports sont de 500 kg/an/habitant, soit 90 000 tonnes/an pour lesquels le Sitcom pourrait se faire financer par les éco-organismes, ce qui représente une opportunité de recette : 175 000 habitants x 15 €. Cependant, cette démarche aura un impact sur le nombre de rotations des camions du Sitcom, soit environ 3 900 rotations en moins

M. Pierre PASQUIER note que l'éco-contribution sera effective au 1^{er} janvier 2023, avant la mise en place des points de maillage.

M. VACHEY confirme qu'il y aura effectivement une période de double paiement : auprès de l'éco-organisme lors de l'achat, et la redevance spéciale du Sitcom qui est cependant forfaitaire quelle que soit la quantité apportée.

L'éco-participation sera versée aux éco-organismes qui paieront les opérateurs.

A la question de M. Francis BETBEDER sur la présence de concurrents potentiels sur le territoire, M. VACHEY répond que ce serait une bonne chose s'ils sont aussi compétitifs que le Sitcom.

M. DAVERAT demande comment différencier les bons trieurs.

M. VACHEY répond que tous paieront l'éco-contribution lors de l'achat des matériaux, et qu'ils auront intérêt à trier.

Il ajoute qu'il y aura dans les bennes à gravats destinées aux déchets du bâtiment une part de bois non prise en charge par l'éco-organisme, et que certains flux passeront sans doute en opérationnel.

M. CAUNEGRE conclut sur la nécessité de réunir les différents acteurs du Bâtiment (CAPEB, FFB, CMA, CCI,...) pour en discuter et de rencontrer la quinzaine de distributeurs dont la surface de vente est supérieure à 4 000 m².

Il souligne l'intérêt pour le Sitcom à proposer les déchetteries comme points de maillage, sachant toutefois que 50 % des points de collecte devront accepter des déchets dangereux.

Prochaines réunions :

Bureau : 28/11/2022

Comité syndical : 08/12/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Procès-verbal approuvé en séance du Comité syndical du : ~~(CS+1)~~ 8 décembre 2022

Le Président :
Alain CAUNEGRE

Le(la) Secrétaire de séance :
François CLAUDE

DECISIONS DU PRESIDENT

Du 19/09/22 au 13/10/22

19/09/22 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Capbreton pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, rue de Poge à Capbreton

27/09/22 : Marché sur appel d'offres avec COMECA INDUSTRIES, pour la fourniture et la mise en service de deux grappins électro-hydrauliques pour l'unité de valorisation énergétique de Bénése Marenne

Montant global forfaitaire : 82 550 € HT.

27/09/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des campagnes d'analyses sur gaz, liquides et solides des installations classées du SITCOM – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale de 4 ans

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT MAXI € HT
1 - Analyses fumées et poussières (rejets canalisés)	SOCOTEC	160 000
2 - Analyses retombées atmosphériques	Laboratoire Pyrénées Landes	44 000
3 - Analyses sur sol et lait	Laboratoire Pyrénées Landes	8 800
4 - Analyses sur eaux de rejet	AUREA	65 200
5 - Analyses sur eaux pluviales et piézomètres	Laboratoire Pyrénées Landes	78 000
6 - Analyses cendres et mâchefers	AL-WEST BV Agrolab	34 000
7 - Analyses compost, produits bois et inertes	AUREA	110 000
Montant total maximum sur la durée du marché		500 000

04/10/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations de collecte et traitement des déchets spéciaux – Durée maximale : 4 ans

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1- Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) des professionnels de santé	HYGI-SANTE	Sur bordereau de prix
2-Huiles alimentaires usagées	DIELIX SAS	Sur bordereau de prix
3-Déchets diffus spécifiques des professionnels (DDS)	SIAP	Sur bordereau de prix
4-Cartouches d'imprimantes et toners usagés	CORE Landes-Pyrénées	Sur bordereau de prix
5-Cartouches et de bouteilles de gaz usagées	ONCIDIS	Sur bordereau de prix
6-Extincteurs usagés	EUROFEU	Sur bordereau de prix
8-Amiante-ciment (dépôts sauvages)	BERNADET	Sur bordereau de prix
9-Pneumatiques usagés	SUEZ ENVIRONNEMENT	Sur bordereau de prix
Valeur estimée sur la durée du marché		800 000

04/10/22 : Cession de bennes à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéro	Prix unitaire € net de taxes
Benne 30 m ³	346	337.70
Benne 10 m ³	184	244,76
		Montant total net de taxes : 582,46

11/10/22 : Convention avec la Communauté de communes du SEIGNANX et la Commune de Saint-Martin-de-Seignanx pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, avenue de Maisonnave à Saint-Martin-de-Seignanx

11/10/22 : Convention avec la Communauté de communes du SEIGNANX pour des travaux d'aménagement d'un nouveau point de collecte des déchets, parking de la mairie à Saint-Barthélemy

13/10/22 : Cession d'un véhicule MAN immatriculé AT-064-PP à la SARL LABOUYRIE Frères

Marque, type	Immatriculation	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
MAN	AT-064-PP	2002	2000/0149	5000
				Montant total net de taxes : 5000€